



Doc. 53

13 mai 1951

Timbre-poste Européen

Rapport¹

Commission des questions économiques et du développement

Rapporteur: M. Roger MOTZ, Belgique

1. 1951 - 3e session - Première partie



A.

1. Exposé des Motifs

La commission des Questions économiques ayant manifesté son intérêt pour le projet de création d'une série de timbres du Conseil de l'Europe, le Secrétariat Général a examiné les problèmes que soulèverait la stipulation d'un accord avec le gouvernement français à cet effet. Il est apparu tout d'abord que le problème de la création d'un timbre spécial se pose dans des conditions différentes aux Nations Unies et au Conseil de l'Europe et qu'il ne faudrait, par conséquent, pas établir trop facilement un parallélisme dans la recherche des moyens de le résoudre.

Les Nations Unies emploient plusieurs milliers de personnes et expédient journallement un courrier beaucoup plus volumineux que celui du Conseil de l'Europe. Il semble tout à fait hors de proportion avec les besoins effectifs du Secrétariat d'installer, tout au moins au stade actuel du développement du Conseil, un bureau permanent des P. T. T. dans le Palais de l'Europe. Tout en s'écartant alors de la formule originelle adoptée par les Nations Unies, on s'est efforcé de trouver une solution susceptible de proportionner l'objectif recherché aux nécessités encore modestes du Conseil et aux moyens limités dont il dispose. Le but fondamental de l'émission spéciale étant l'effet de propagande, on a songé à l'adoption d'une série spéciale de timbres, portant des vignettes inspirées de symboles européens, qui seraient imprimés et comptabilisés par l'administration française des P. T. T. et cédés ensuite au Secrétariat.

La création d'une série spéciale de timbres du Conseil de l'Europe constituera le premier pas symbolique vers l'objectif final de l'adoption dans tous les pays du Conseil d'un timbre européen portant une vignette uniforme.

B. Projet de Résolution

« L'Assemblée,

Ayant pris connaissance des travaux effectués par la commission des Questions économiques, à la suite de la Recommandation relative à la création d'un timbre-poste européen uniforme,

Reconnaissant, à la lumière de ces travaux, que la mise en pratique de la Recommandation sus-mentionnée risque de se heurter, à l'heure actuelle, à la réticence de la plupart des États membres,

Formule le vœu que des études soient poursuivies par les services intéressés des États membres, afin que des solutions puissent être envisagées qui rendraient plus facile aux États l'acceptation de la Recommandation originelle de l'Assemblée;

Invite le Secrétariat général à conclure avec l'Administration compétente du Gouvernement français les arrangements nécessaires à la création d'une série spéciale de timbres du Conseil de l'Europe, premier pas symbolique vers l'adoption d'un timbre européen uniforme. »